



**Parents vos enfants sont fichés dès l'âge de 3 ans et ce pendant 35 ans !**

Dès l'inscription de votre enfant à l'école, une partie des renseignements que vous fournissez est automatiquement transférée dans un fichier informatique intitulé « **Base-élèves** ».

Il s'agit d'un fichier national dont l'utilisation se fait par l'école, par le Ministère de l'Education Nationale, par l'Académie et les municipalités qui le souhaitent !

Ce fichier a été vivement contesté, dès son apparition, par les syndicats d'enseignants, par les associations de parents d'élèves, par la ligue des Droits de l'Homme et certains Conseils municipaux. Après de nombreuses actions, les informations les plus litigieuses ont été supprimées mais les interrogations demeurent.

Cette Base-élèves permet d'alimenter une autre base : « la Base Nationale Identifiant Elèves » (**BNIE**) dans laquelle certains renseignements sur la scolarité de votre enfant et sur vous, parents, sont conservés durant **35 ans** !

Le Comité des droits de l'enfant de l'**ONU**, lui-même, interpelle la France sur le danger que représente ce fichier, sur son utilité et sur les croisements possibles avec d'autres fichiers. La France n'a toujours pas répondu.

**Les parents d'élèves n'ont pas le droit de s'opposer à ce fichage et ne sont, la plupart du temps, même pas informés de l'existence de ces fichiers. Déjà plus de 1000 parents ont porté plainte contre l'utilisation de « Base-élèves ».**

**Parents et enseignants,  
refusons ensemble que l'école  
soit le lieu de contrôle des citoyens.**

La mise en place de ces fichiers se fait sans contrôle démocratique et sans information.  
C'est un vrai problème de libertés publiques qui nous est posé !

**Comment nous y opposer ?**

**Venez en débattre :**

**Le lundi 14 décembre 2009 à 20h  
à la Bourse du Travail  
d'Aubervilliers, 13 rue Pasteur  
(Face à la Place du marché)**

La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, les syndicats enseignants :  
SNUipp/FSU, CGTéducatif, SUDÉducation.